

Présidence : Macédoine du Nord

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL PERMANENT (1454^e séance plénière)

1. Date : Vendredi 1^{er} décembre 2023 (dans la Salle bleue à Skopje et par visioconférence)

Ouverture : 13 h 50
Clôture : 13 h 55

2. Président : Ambassadeur I. Djundev

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA TRANSMISSION DE PROJETS DE DOCUMENTS AU CONSEIL MINISTÉRIEL

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1468 (PC.DEC/1468) sur la transmission de projets de documents au Conseil ministériel ; le texte de cette décision est annexée au présent journal.

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

À annoncer



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1468
1 December 2023

FRENCH
Original: ENGLISH

1454^e séance plénière
Journal n° 1454 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCISION No 1468
TRANSMISSION DE PROJETS DE DOCUMENTS
AU CONSEIL MINISTÉRIEL

Le Conseil permanent,

Décide de demander à son Président de transmettre au Président du Conseil ministériel les documents suivants pour adoption :

- Projet de décision sur la reconduction dans ses fonctions de la Secrétaire générale de l'OSCE (MC.DD/6/23/Rev.2) ;
- Projet de décision sur la nomination du Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (MC.DD/7/23/Rev.2) ;
- Projet de décision sur la reconduction dans ses fonctions du Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales (MC.DD/8/23/Rev.2) ;
- Projet de décision sur la reconduction dans ses fonctions de la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias (MC.DD/9/23/Rev.2) ;

Recommande au Conseil ministériel l'adoption des documents susmentionnés.